

L'an mil neuf cent soixante seize, le JEUDI 18 NOVEMBRE, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE - Dr Marc THEVENIN - Chantilly FERRERE - Bruno BOYER - Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU - Valère ROBERT - Frantz FONTAINE - MME Valère ROCHE - M. André LICHARDY - MME Hugues FUTHAZAR - MM. Fred TANDRYA - Jean-Claude MONDON - Marcel LAPIERRE - MME André PAYET - MM. Jack AFPEJEE - Dr Paul MAINGARD - Gérard LAURET - Eric ROYER - Alexandre DE BALBINE - Philippe NATIVEL.

Etaient représentés :

M. Abdoul-Hack AFPEJEE par M. Marc GERARD
M. Raymond NANDO par M. Marcel LAPIERRE

Absents excusés :

M. Marcel HOAPAU
M. Antoine PICARD

NOTA - Le MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 26 NOVEMBRE 1976 et que le nombre de Conseillers présents a été de 25 sur 37 en exercice./.

LE MAIRE,

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

A. D. LEGROS